

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
21 juillet 2010  
Français  
Original : anglais

---

**Lettre datée du 19 juillet 2010, adressée à la Présidente  
du Conseil de sécurité par la Chargée d'affaires par intérim  
de la Mission permanente des États-Unis d'Amérique  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le récapitulatif des travaux effectués par le Conseil de sécurité sous la présidence des États-Unis d'Amérique, au mois de septembre 2009 (voir annexe).

Le présent rapport a été établi par la Mission permanente des États-Unis d'Amérique à l'issue de consultations avec d'autres membres du Conseil. Je vous serais obligée de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

La Chargée d'affaires par intérim  
(*Signé*) Rosemary A. DiCarlo



**Annexe à la lettre datée du 19 juillet 2009 adressée  
à la Présidente du Conseil de sécurité par la Chargée  
d'affaires par intérim de la Mission permanente  
des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

**Récapitulatif des travaux effectués par le Conseil  
de sécurité sous la présidence des États-Unis d'Amérique  
(septembre 2009)**

**Introduction**

Sous la présidence des États-Unis d'Amérique, en septembre 2009, le Conseil de sécurité a tenu au total 12 réunions et sept consultations. Il a également adopté quatre résolutions et une déclaration présidentielle. Le 24 septembre, le Président américain, Barack Obama, a présidé le sommet sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires. Le 30 septembre, la Secrétaire d'État américaine, Hillary Rodham Clinton, a présidé la réunion au cours de laquelle la résolution sur les femmes et la paix et la sécurité a été adoptée.

**Afrique**

**Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005)  
concernant le Soudan**

Le 15 septembre, l'Ambassadeur Thomas Mayr-Harting, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan, a présenté au Conseil un récapitulatif des activités du Comité au cours des 90 derniers jours. Il a fait le point sur l'exposé fait au Comité par le Groupe d'experts sur le Soudan et sur les récentes conclusions de celui-ci. Dans son exposé, le Groupe d'experts a insisté sur la recrudescence des violations des sanctions au Darfour pendant la période concernée (20 juin-15 septembre 2009) et signalé un regroupement des groupes de rebelles du Darfour et du Tchad en milices plus importantes ainsi que le recrutement massif d'enfants soldats dans l'est du Tchad et au Darfour. Il a également rendu compte de survols militaires offensifs du Darfour par les forces armées soudanaises et tchadiennes. Des membres du Conseil ont exprimé leur soutien aux travaux du Comité et déclaré attendre avec intérêt le rapport final du Groupe d'experts.

**Libéria**

Le 9 septembre, la Représentante spéciale du Secrétaire général, Ellen Margrethe Løj, a présenté au Conseil un exposé sur la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL). Elle a souligné que les élections de 2011 seront cruciales pour le processus de paix. La Représentante spéciale a expliqué au Conseil que la Police nationale du Libéria avait besoin d'un appui supplémentaire, et que les Libériens attendaient de la communauté internationale qu'elle les guide, suite à la publication du rapport final de la Commission Vérité et réconciliation en juillet. Elle a indiqué que c'était aux Libériens de trouver des modèles de règlement. Le 15 septembre, par la résolution 1885 (2009), le Conseil a approuvé à l'unanimité la prorogation d'un

an du mandat de la MINUL. Dans cette résolution, il était question que, dans le cadre de son mandat, la MINUL apporte un soutien aux élections libériennes et les États Membres s'accordaient à penser que les élections présidentielles et législatives d'octobre 2011 marquaient un tournant pour l'instauration d'un régime démocratique au Libéria. Tous les membres du Conseil ont également exprimé leur soutien à la recommandation qui concernait la troisième phase du retrait progressif de la MINUL, dont les effectifs seraient réduits à 8 200 soldats en mai 2010, et au maintien du nombre des unités de police constituées. Le Conseil s'est entretenu avec les pays fournisseurs d'effectifs militaires ou de police le 3 septembre, soit une semaine avant les délibérations du Conseil sur la MINUL, à la demande des pays donateurs qui souhaitaient tenir des séances privées avec ces pays plus tôt dans la procédure de renouvellement.

### **Sierra Leone**

Le 14 septembre, la réunion du Conseil était consacrée au Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL). Le Représentant exécutif du Secrétaire général, Michael von der Schulenburg, a expliqué au Conseil que le BINUCSIL s'efforçait d'inciter le pays à prendre en main la consolidation de la paix et d'améliorer la coordination de l'aide. Il a expliqué que le fait que le Bureau avait une présence limitée faciliterait une transition en douceur vers la présence d'un coordonnateur résident des Nations Unies et souligné que la paix en Sierra Leone était fragile. Le Représentant permanent du Canada, John McNee, s'exprimant en sa qualité de Président de la Commission de consolidation de la paix siégeant en formation Sierra Leone, a dit au Conseil que les fonds de la Commission servaient à appuyer les efforts de réconciliation. Le Représentant permanent de la Sierra Leone, Shekou Touray, s'est félicité de la prorogation du mandat du BINUCSIL mais il a précisé que les objectifs arrêtés étaient suffisants puisque des ajouts exigeraient l'appui de toutes les parties prenantes, ce qui n'était peut-être pas acquis. Tous les membres du Conseil ont exprimé leur soutien à la mission de consolidation de la paix et plusieurs d'entre eux ont souhaité examiner le rapport sur les présomptions de viols à motivation politique. Le 15 septembre, par la résolution 1886 (2009), le Conseil a décidé à l'unanimité de proroger d'un an le mandat du BINUCSIL.

### **Côte d'Ivoire**

Le 29 septembre, le Conseil a adopté une déclaration présidentielle (S/PRST/2009/25) sur la Côte d'Ivoire, dans laquelle il réitérait son entier soutien au processus politique de Ouagadougou ainsi qu'au calendrier électoral approuvé par tous les principaux acteurs politiques ivoiriens.

### **Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest**

Le 30 septembre, la Présidente du Conseil de sécurité a rendu compte au Conseil de la réunion que sa délégation avait tenue, le 29 septembre, avec le Ministre guinéen des affaires étrangères, Alexandre Loua. Celui-ci avait alors expliqué que les récentes émeutes qui avaient eu lieu à Conakry avaient été provoquées par des manifestants qui s'étaient procuré des armes en attaquant un commissariat de police avant de s'opposer à des policiers. Le Ministre a déclaré que son gouvernement mènerait une enquête et préconisé que Dadis Camara, Président du Conseil national pour la démocratie et le développement (CNDD), ne soit pas

empêché de se présenter aux élections. Le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Haile Menkerios, a ensuite pris la parole pour expliquer au Conseil que le jour où les émeutes se sont produites, ce sont les Bérêts rouges guinéens, et non la police, qui ont ouvert le feu sur la foule qui se trouvait au stade. Il a dit que 150 personnes auraient été tuées, plusieurs centaines d'autres blessées, et que des violations des droits de l'homme avaient été commises. Le Sous-Secrétaire général a indiqué que le Président burkinabé Blaisé Compaore serait proposé par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour tenir le rôle de médiateur entre les autorités et l'opposition. Les membres du Conseil ont condamné les violences, prié les autorités guinéennes de traduire les responsables en justice, soutenu le rôle de chef de file joué par la CEDEAO et l'Union africaine, et demandé au Conseil national pour la démocratie et le développement de réaffirmer et de respecter les engagements qu'il avait pris précédemment de ne pas présenter de candidats aux prochaines élections. Le Conseil s'est mis d'accord sur les éléments d'une déclaration à la presse, que le Président a faite après la réunion.

## **Asie et Moyen-Orient**

### **Groupe d'experts créé par la résolution 1874 (2009) concernant la République populaire démocratique de Corée**

Un représentant du Secrétariat de l'ONU a fait un exposé au Conseil sur la création d'un Groupe d'experts composé de sept membres, conformément à la résolution 1874 (2009), chargé d'aider à contrôler et à renforcer l'application des mesures décidées dans les résolutions 1718 (2006) et 1874 (2009). Le représentant du Secrétariat a expliqué que, en raison de plusieurs retards, le Groupe n'avait pas été constitué à temps pour établir un rapport intermédiaire à la date butoir du 12 septembre, comme demandé dans la résolution 1874 (2009) du Conseil. Le Représentant permanent de la Turquie, Ertuğrul Apakan, nouveau Président du Comité créé par la résolution 1718 (2006), a déclaré qu'un délai supplémentaire de 60 jours devrait suffire au Groupe d'experts pour établir un rapport complet et détaillé. Le Conseil a convenu d'accorder au Groupe d'experts un délai supplémentaire de 60 jours pour l'établissement du rapport. Plusieurs membres du Conseil ont appuyé vigoureusement l'application de la résolution 1874 (2009) et se sont engagés à appuyer les travaux du Groupe d'experts.

### **Afghanistan**

Le 29 septembre, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan, Kai Eide, a fait un exposé au Conseil sur les élections, la formation du nouveau Gouvernement, la réconciliation, la sécurité et la coordination internationale. Il a prié le futur Président afghan de former un Gouvernement qui inspire la confiance de ses citoyens et de la communauté internationale, et d'élaborer un programme qui réponde aux préoccupations de la population – un gouvernement qui intensifie la lutte contre la corruption, renforce le respect pour l'état de droit, mette fin à la culture d'impunité et encourage la justice sociale et économique. Le Ministre afghan des affaires étrangères, Rangin Dadfar Spanta, a fait plusieurs remarques qui portaient principalement sur les élections et la nécessité d'une stabilisation globale à long terme, d'une aide à la reconstruction, d'une aide humanitaire et d'une aide au développement. Il a déclaré que la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) est bien placée pour jouer

un rôle essentiel pour dessiner l'avenir de l'Afghanistan. Tous les membres du Conseil ont pris la parole après la déclaration du Ministre. Certaines délégations ont appelé à la patience, le temps que la Commission électorale indépendante et la Commission des plaintes électorales enquêtent et se prononcent sur les incidents de fraude et avalisent les résultats définitifs des élections. Elles ont souligné la nécessité de former rapidement le nouveau Gouvernement afghan. Plusieurs membres du Conseil se sont aussi félicités que la MANUA ait arrêté des objectifs et des indicateurs de progrès, qui constituent selon eux des moyens pour le Conseil de sécurité de mesurer les progrès accomplis en Afghanistan.

#### **Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006) concernant la République islamique d'Iran**

Le 9 septembre, le Représentant permanent du Japon et Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006), Yukio Takasu, a fait un exposé au Conseil sur les activités du Comité au cours des 90 derniers jours. Il a mentionné la publication d'une « note d'information pour l'aide à la mise en œuvre » sur le site Web du Comité, qui contient des informations susceptibles d'être utiles aux États Membres dans le cadre de l'application de leurs obligations aux termes des résolutions pertinentes, et engagé les États à redoubler d'efforts pour veiller à une complète mise en œuvre en cas de signalement d'une violation des sanctions. Il a également informé le Conseil d'autres affaires courantes et du nombre de rapports d'exécution que le Comité avait reçus d'États Membres. Les membres du Conseil ont exprimé leur soutien aux travaux du Comité et plusieurs ont évoqué le récent rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sur le programme nucléaire de la République islamique d'Iran.

#### **La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne**

Le 17 septembre, le Conseil a entendu un exposé fait par le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Robert H. Serry. Celui-ci a mentionné les efforts en cours pour aboutir à une reprise rapide et à une conclusion des négociations israélo-palestiniennes. Il a fait part de sa préoccupation concernant la poursuite des activités d'implantation israéliennes. Il a fait observer que l'Autorité palestinienne avait annoncé qu'elle prévoyait de mettre en place les institutions d'un appareil d'État d'ici deux ans. Il a déclaré que la situation à Gaza demeurerait intenable. Il a mentionné la publication du rapport Goldstone et son examen prochain par le Conseil des droits de l'homme. Le Coordonnateur spécial a également fait part au Conseil des efforts de formation d'un gouvernement au Liban et évoqué les deux roquettes lancées depuis le Sud-Liban vers Israël le 11 septembre. Il a noté que les chefs d'États se retrouveront à New York pour le débat général de l'Assemblée générale et qu'il y aura une réunion des représentants officiels des membres du Quatuor. Il a appelé les parties à prendre leurs responsabilités et à saisir l'occasion de prendre les engagements nécessaires pour la relance des négociations. À la suite de cet exposé, le Conseil s'est réuni en consultations pour poursuivre le débat sur la situation. Plusieurs membres ont exprimé leur préoccupation concernant la poursuite des activités d'implantation d'Israël et la situation humanitaire à Gaza. Plusieurs membres du Conseil ont évoqué les efforts mis en œuvre pour la formation d'un gouvernement d'unité au Liban et condamné les tirs de roquettes sur Israël le 11 septembre.

## Amériques

### Haïti

Le 9 septembre, le Conseil a tenu un débat public sur Haïti. L'Envoyé spécial des Nations Unies pour Haïti, Bill Clinton, a présenté un exposé au Conseil et instamment prié les donateurs internationaux de respecter leurs engagements, invité à projeter une image plus positive d'Haïti, et incité le secteur privé à accroître les investissements et la concurrence. Le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), Hédi Annabi, a expliqué que des progrès limités avaient été accomplis en ce qui concerne les cinq objectifs du Secrétaire général pour la consolidation de la paix en Haïti. Le développement socioéconomique n'était pas une question centrale pour la consolidation de la paix mais il a souligné le lien entre stabilité et développement et prié la communauté internationale de continuer à apporter son aide. Le Premier Ministre d'Haïti, Michèle Duvivier Pierre-Louis, a pris la parole devant le Conseil. Elle a souligné les progrès accomplis par son pays et demandé la poursuite de l'appui international. Ensuite, les 15 membres du Conseil ont pris la parole, suivis par 16 pays non-membres. Des membres du Conseil ont reconnu qu'il y avait plusieurs signes d'amélioration, dont les récentes élections sénatoriales, l'adoption de lois importantes, et l'amélioration progressive de la capacité de la Police nationale haïtienne. Certains ont souligné que la réussite en Haïti était en fin de compte du ressort du Gouvernement et du peuple haïtiens. D'autres États Membres ont demandé à la prorogation du mandat de la MINUSTAH. Plusieurs États Membres de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes ont exprimé leur solidarité avec Haïti.

### **Lettre datée du 22 septembre 2009, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par la Représentante permanente du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2009/487)**

Le 25 septembre, le Conseil a entendu un exposé fait par le Ministre brésilien des affaires étrangères, Celso Amorim, sur la situation à l'ambassade du Brésil à Tegucigalpa, où le Président hondurien Manuel Zelaya s'était réfugié. Le Ministre a expliqué au Conseil que l'ambassade du Brésil avait fait l'objet d'actes de harcèlement et d'intimidation de la part des autorités de facto. Il craignait que toutes les obligations faites en vertu de la Convention de Vienne ne soient pas respectées. Le Conseil a ensuite tenu des consultations sur la question et la plupart des intervenants ont souligné qu'il importait de respecter le droit international en préservant l'inviolabilité de l'ambassade du Brésil. Il a appelé le Gouvernement hondurien de facto à mettre fin à ses actes de harcèlement et à fournir tous les services nécessaires aux personnes se trouvant dans l'ambassade du Brésil. Les membres du Conseil ont aussi instamment prié toutes les parties de rester calmes et exprimé leur appui aux efforts régionaux de médiation entrepris sous les auspices de l'Organisation des États américains. Le Président du Conseil de sécurité s'est adressé à la presse, au nom du Conseil, à l'issue de consultations.

## Questions thématiques

### Non-prolifération et désarmement nucléaires

Le 24 septembre, les États-Unis ont organisé un sommet de haut niveau auquel ont participé des chefs d'État et de gouvernement pour examiner la question de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. Au cours de ce sommet, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1887 (2009) sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires, dont l'ensemble de ses membres s'étaient portés coauteurs. Les principales dispositions de la résolution concernent le renouvellement de l'engagement d'œuvrer pour un monde plus sûr pour tous et de créer les conditions pour un monde sans armes nucléaires, conformément aux objectifs énoncés dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Le Conseil a demandé que d'autres progrès soient accomplis dans le domaine de la réduction des arsenaux nucléaires, et que le Traité soit renforcé. Il a aussi encouragé l'application de sa résolution 1540 (2004) et il a convenu qu'il fallait veiller à ce que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ait l'autorité et les ressources nécessaires pour mener à bien sa mission de vérification de l'usage des matières et installations nucléaires. Le Président américain, Barack Obama, a présidé le sommet du Conseil de sécurité, qui était seulement la cinquième réunion de chefs d'État de toute l'histoire du Conseil. Outre les 15 membres du Conseil de sécurité, le Secrétaire général et le Directeur général de l'AIEA ont fait des déclarations. Les déclarations des délégations portaient principalement sur le désarmement nucléaire, la non-prolifération et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Le Secrétaire général a insisté sur la nécessité de renforcer le rôle du Conseil en ce qui concerne le désarmement et la non-prolifération nucléaires. Il a préconisé une plus grande transparence et une plus grande ouverture concernant les programmes d'armement des États dotés d'armes nucléaires; la promotion de l'adhésion de l'ensemble de la communauté internationale aux traités de base, comme un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires; et la proposition de volets parallèles de désarmement et de non-prolifération nucléaires, en veillant à ce que l'AIEA bénéficie des ressources et des appuis nécessaires. Le Directeur général de l'AIEA, Mohamed Elbaradei, a expliqué au Conseil que l'autorité juridique de l'Agence est extrêmement limitée et que 90 États n'ont pas autorisé les inspections complètes de leurs installations nucléaires. Il a invité les pays à œuvrer en faveur d'une banque multilatérale de combustibles à base d'uranium faiblement enrichi pour mettre en place un cycle du combustible nucléaire accessible.

### Les femmes et la paix et la sécurité

Le 30 septembre, la Secrétaire d'État américaine, Hillary Rodham Clinton, a présidé la réunion au cours de laquelle la résolution 1888 (2009) sur les femmes et la paix et la sécurité a été adoptée à l'unanimité. Quelque 68 États Membres s'en étaient portés coauteurs. Les 15 membres du Conseil de sécurité, y compris le Secrétaire d'État français chargé de la coopération et de la francophonie, Alain Joyandet, et le Ministre burkinabé des affaires étrangères, Bedouma Alain Yoda, ont fait des déclarations. La plupart des délégations ont évoqué la question de l'impunité, appelé à une plus grande participation des femmes dans les négociations de paix et prié instamment les parties à des conflits armés de respecter leurs obligations au regard du droit international. La résolution 1888 (2009) prévoit la

nomination d'un représentant spécial chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit armé, la création d'une équipe d'experts qui serait dépêchée rapidement sur les théâtres d'opérations particulièrement préoccupants s'agissant des violences sexuelles commises en période de conflits armés, la nomination de conseillers pour la protection des femmes et l'établissement plus systématique de rapports sur les cas de violences sexuelles commises en période de conflits armés. Le Secrétaire général a déclaré au Conseil qu'il s'engageait à mettre en œuvre les éléments de la résolution 1888 (2009) et à veiller à promouvoir l'égalité des sexes auprès des fonctionnaires de l'Organisation. Il a déclaré que, avec l'adoption de cette résolution, le Conseil de sécurité envoyait un message clair.

---